

DÉPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de BEAUVAIS
Canton de CHAUMONT EN VEXIN
Commune de CORBEIL-CERF

Tél. : 03 44 22 62 53 - Mail : mairie.corbeilcerf@wanadoo.fr

**ELABORATION DU P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)
de la commune de CORBEIL-CERF**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date **du 10 juillet 2018**, une enquête publique de 34 jours a été prescrite **du 15 septembre au 18 octobre 2018** inclus, à propos de la demande présentée par **la commune de CORBEIL-CERF** qui sollicite **l'ELABORATION DU P.L.U.**

Monsieur Daniel MORTELECQ a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant toute la durée de cette enquête, la demande et les pièces annexées resteront déposées à la mairie de CORBEIL-CERF, où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

- **Le mardi et le vendredi de 10 h 00 à 12 h 00**
- **Le jeudi de 17 h 00 à 19 h 00**

Le dossier soumis à enquête publique sera également accessible en ligne durant toute la durée de la procédure sur le serveur suivant :

- Accès serveur : serveur.espacurba.fr
- Identifiant : CORBEIL-CERF
- Mot de passe : 297PLU

Un registre destiné à recevoir les observations, propositions et contre-propositions éventuelles sera ouvert pendant la même période à la mairie de CORBEIL-CERF.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être également adressées :

Par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de CORBEIL-CERF, ou par voie électronique à l'adresse suivante [mairie.corbeilcerf @ wanadoo.fr](mailto:mairie.corbeilcerf@wanadoo.fr)

Monsieur Daniel MORTELECQ, Commissaire Enquêteur, Président honoraire de Tribunal Administratif et de Cour Administrative d'Appel, recevra en outre à la mairie de CORBEIL-CERF, aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées :

- **Le Samedi 15 septembre 2018 de 15 h 00 à 17 h 00**
- **Le Mardi 02 octobre 2018 de 10 h 00 à 12 h 00**
- **Le Jeudi 18 octobre 2018 de 17 h 00 à 19 h 00**

L'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de l'enquête publique est le préfet de BEAUVAIS. La demande pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés un mois après la clôture de l'enquête publique à la mairie.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune de CORBEIL-CERF.

Le Maire,
Laurent CHEVALLIER